

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 069-216901512-20251118-DELIB_2025_42-DE

Berger Levrault

2025-42

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTE 1 : Contre 3 Pour 12 Abstentions 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX HUIT NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. MMES G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, C. PETAT, R. CHOPIN, B. BERERD, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et C. POLIDORI

ABSENTS : C. COSENZA (donne pouvoir à C. POLIDORI)

Mme Bénédicte MINET a été élue secrétaire.

OBJET : ACQUISITION D'UNE CADOLE SITUÉE SUR DEUX PARCELLES CADASTREES AC016 ET AC023 - PRESERVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions immobilières par les communes,

Vu le plan cadastral de la commune,

Considérant que Madame Suzanne BERTILLER est propriétaire des parcelles cadastrées section AC n°016 et AC n°023, d'une superficie totale de 14 600 m²,

Considérant la cadole (construction en pierre sèche traditionnelle) implantée sur lesdites parcelles présentant un intérêt patrimonial et paysager pour la commune,

Considérant que la commune souhaite acquérir ces terrains afin de préserver et valoriser ce patrimoine, notamment par des travaux de restauration de la cadole,

Considérant que Madame Suzanne BERTILLER a proposé de céder ces parcelles à la commune pour un montant total de 1 500 €,

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans la volonté municipale de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir, au nom et pour le compte de la commune, les parcelles cadastrées section AC n°016 et AC n°023, d'une superficie totale de 14 600 m², appartenant à Madame Suzanne BERTILLER, pour un prix global de 1 500 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les dépenses liées à l'exécution de la présente délibération seront inscrites au Budget au chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,
Bénédicte MINET



Commune de Le Perréon (69460)
Place Pierre Michaud – tél 04 74 03 21 34